

Outre l'industrie du bâtiment, une autre industrie canadienne importante est touchée par les conditions atmosphériques, c'est-à-dire l'industrie agricole. Elle est entièrement subordonnée au cycle saisonnier. Les dispositions de ce bill s'appliquent aux ouvriers agricoles. Je ne pense pas que l'on puisse soutenir que ceux-ci ne se trouveront pas dans des industries ayant une cote médiocre en matière de mises à pied. Dès la fin de la récolte, un grand nombre de ces ouvriers agricoles sont mis à pied. Pour l'employeur, c'est-à-dire le cultivateur, il ne peut qu'en résulter une augmentation des frais. Il est déjà aux prises avec de terribles problèmes en matière de coûts et de prix. Des députés de tous les partis de la Chambre ont déjà admis que les cultivateurs ne peuvent pas transmettre ces coûts à d'autres. Dans le cas de certaines industries saisonnières, telles que le bâtiment, on peut faire valoir, me semble-t-il, que ces coûts peuvent se répercuter. Cela pourrait tirer d'affaire ce secteur de l'économie, mais ni vous ni moi en tant que consommateur, ni nos électeurs. Nous devrions un peu songer à eux.

L'une de mes principales objections à l'endroit de ce bill est, d'une manière générale, qu'il contribuera à accroître les coûts. Ce bill est, à nos yeux, un nouveau moyen d'accroître les coûts d'une manière qui me paraît tout à fait inacceptable et injustifiable. À part les conditions atmosphériques, je crois que le député a mentionné que des pressions ou des conditions rendaient l'emploi instable dans certaines régions. Depuis environ un an, nous avons constaté que le gouvernement avait pour règle stricte de décourager la construction dans certains secteurs du pays. La ville de Calgary, dont je représente une partie, est l'objet de discrimination en matière d'amortissement en vue de ralentir l'économie. Je pourrais dire en passant que cela a eu des effets très salutaires mais l'industrie de la construction dans cette ville a souffert de cette politique consciente du gouvernement.

Je ne vois pas comment la majoration des cotisations de l'employé aidera à stabiliser l'emploi dans l'industrie du bâtiment dans des endroits comme Calgary, car cette ville est désavantagée par rapport aux autres villes du pays, et doit subir les mesures d'exception prises par le gouvernement pour créer du chômage.

Je conviens aussi avec le député de Hamilton-Ouest que cette loi semble s'appuyer sur le principe que l'industrie se développe au même rythme dans tout le pays et que la population active est homogène. Je suppose que le député de Duvernay (M. Kierans) serait très heureux de cet aspect de la loi car il semble, à l'entendre, que toutes les industries devraient se concentrer en Ontario et au Québec et qu'on devrait oublier les autres régions du pays. Je regrette de ne pas pouvoir adopter cette position. J'exhorte le gouvernement à s'occuper des régions du pays qui sont en pleine croissance et à accepter cet amendement qui supprimerait de véritables injustices, notamment dans l'industrie du bâtiment et l'agriculture.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puisque les deux amendements dont nous sommes saisis visent la suppression des taux particuliers

de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage, nous les appuierons. Nous en avons discuté très longuement au comité et je ne crois pas nécessaire de reprendre ce débat à l'étape du rapport. Pour essayer d'y parvenir, je dirai simplement que je suis contre les taux particuliers pour trois raisons.

En premier lieu, les conditions d'emploi échappent, dans une grande mesure, à la volonté des employeurs. Certains partisans des taux particuliers ont essayé de relier ce facteur au programme d'indemnisation des accidents du travail qui comporte une espèce de taux particulier. À mon avis, les employeurs peuvent agir sur les conditions de sécurité au travail de leurs employés et sur le nombre d'accidents qui se produisent. L'économie du pays, sur laquelle se fonde l'emploi, échappe dans une grande mesure au contrôle des employeurs. Des facteurs régionaux et saisonniers divers entrent en jeu et bien que nous les jugions indépendants du contrôle des employeurs, il est injuste d'imposer les taux particuliers.

Notre deuxième raison de nous opposer à cette disposition, c'est que le Congrès canadien du travail et d'autres organisations ouvrières ont exprimé l'opinion qu'elle entraînerait des abus. Un employeur qui aurait besoin d'un certain nombre d'employés s'abstiendrait de les engager à titre temporaire, de peur qu'en les renvoyant peu après il nuise à son dossier. Nous estimons que de tels abus sont possibles et nous ne devrions pas les encourager par ces dits taux particuliers. Par contre, nous sommes d'avis qu'on abuse de certaines pratiques d'embauchage, mais on pourrait y remédier grâce à une modification semblable à celle que le ministre a apportée au Code canadien du travail (Normes) et qui serait reprise, du moins nous l'espérons, dans les lois provinciales.

Troisièmement, je m'oppose à cette idée parce que, si nous permettons aux employeurs de verser des cotisations inférieures parce qu'ils ont un meilleur dossier que d'autres, les employés diront alors que ceux qui n'ont pas touché de prestations d'assurance-chômage pendant de plus longues périodes que d'autres devraient obtenir une réduction de leurs cotisations. C'est une proposition partielle qui nous semble mauvaise. Je le répète, nous avons longuement étudié tous les aspects du problème avec la plupart des délégués qui ont comparu. Nous avons essayé de persuader le gouvernement de remettre à plus tard l'idée de fixer des taux particuliers, mais comme nous n'avons pas réussi, nous voulons signaler que notre position demeure inchangée et que nous allons le prouver en votant pour ces deux amendements.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, je prendrai quelques minutes seulement. D'abord, je félicite le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) des amendements qu'il a proposés. Venant de la région de l'Atlantique, j'estime que la mesure que le ministre a proposée va constituer une entrave de plus au fonctionnement des industries de cette région du pays, qui ont déjà plus que leur part de difficultés, tout simplement pour se maintenir en affaires.